

Recyclage de mégots de cigarettes

Le mégot de cigarette est un déchet toxique, dans la mesure où il est très polluant et contient de **milliers de substances dangereuses telles que le plomb, le mercure ou encore l'arsenic**. Il met par ailleurs 12 ans à se **dégrader entièrement dans la nature et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau**. Parmi les 50 milliards de cigarettes vendues annuellement, 35 milliards finissent dans la nature. Cela représente 25'000 tonnes de déchets toxiques !

Il existe cependant des solutions de recyclage des mégots, par exemple en France. La cendre, le papier et le tabac représentent 25% du mégot, le reste étant composé du filtre. Celui-ci est principalement composé de plastique (**acétate de cellulose**). **Les mégots sont d'abord broyés pour en séparer les différents matériaux**. Le papier, les cendres et le tabac étant biodégradables, sont **transformés en compost**. **Tout sera décanté avec de l'eau pour en diluer les molécules, de nicotine notamment**. **L'eau sera ensuite épurée, filtrée plusieurs fois** et elle-même dépolluée grâce à des argiles. Après décantation, il ne reste que des boues toxiques, qui représentent 5% du volume de mégots traités. Celles-ci sont alors envoyées dans des usines de traitement de déchets **toxiques**. **L'acétate de cellulose est récupérée, à laquelle on ajoute du plastique recyclé issu de gobelets ou d'autres filtres vierges non conformes et abandonnés par les producteurs**. Enfin, la matière est thermo-compressée pour devenir de la matière dure : elle est ensuite utilisée pour **fabriquer par exemple du mobilier d'extérieur ou des cendriers**.

En raison de la toxicité des mégots de cigarettes, il est essentiel de mettre en place une politique de récupération des mégots, **par l'intermédiaire de cendriers, pour ensuite les expédier auprès d'une filière de recyclage spécifique**.